

## REGLEMENT ET INFORMATIONS

L'HEMERA TERVILLE TRAIL est une épreuve pédestre organisée par le Running-Trail-Tervillois répondant à la réglementation des courses hors stade.

**En cas d'annulation, un remboursement sera effectué intégralement sauf frais bancaires.**

L'accueil des participants, le départ et l'arrivée de toutes les courses, se situent sur le parvis de la Mairie de TERVILLE, Route de Verdun.

### Parcours :

Samedi 01<sup>er</sup> Juin 2024

- 16H00 : Courses enfants
- 17H30 : 27 KM
- 18H00 : 10 KM

### Ravitaillement :

- 27 KM  
R1 au Km 10

+ Ravitaillement pour toutes les distances dans la zone d'arrivée.

### Podiums et récompenses

- Podiums 10 km à 19h15

Récompenses pour les 3 premier(e)s hommes et femmes

- Podiums 27 km à 21h00

Récompenses pour les 3 premier(e)s hommes et femmes

### Chronométrage

Assuré par Chrono Compétition

### Abandons

Tout coureur à l'obligation de signaler au plus tôt à l'organisation son abandon. Le point de replis est le point de ravitaillement.

### Comportement

- **Respect du parcours en suivant le balisage (PANNEAUX DIRECTIONNELS, FLECHES, RUBALISE )**
- **Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone est interdite.**
- **Respect des bénévoles**
- **Respect de la nature (résidus barres énergétiques, mouchoirs etc...)**

- **Disqualification du concurrent pris en train de jeter un déchet pendant la course**

## INSCRIPTIONS

Ouverture des inscriptions pour toutes les courses à compter du 15 Mars 2024 via le site Lesportif.com jusqu'au 30 Mai 2024. Inscription validée dès réception du paiement en ligne (lesportif.com).

Inscription sur place possible le jour de la course :

- Entre 9h30 et 13h Décathlon Yutz
- Ou sur zone de départ à partir de 15h

Pour les participants licenciés : présenter la licence et inscrire le n° de licence sur le bulletin d'inscription.

Pour les non licenciés :

Article L 231-3 du code du sport

Tous les participants non-licenciés devront obligatoirement fournir un certificat médical datant de moins d'un an ou sa photocopie mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition.

Les inscriptions ne seront prises en compte que sur présentation d'un certificat médical.

Pour les coureurs étrangers :

Un certificat médical rédigé en langue Française, daté et signé est obligatoire et sera demandé aux coureurs étrangers souhaitant participer.

## RETRAIT DES DOSSARDS

**Samedi 01<sup>er</sup> Juin 2024:**

**De 9H30 à 13H00** : Décathlon YUTZ sur présentation d'un certificat médical (si non fourni à l'inscription).

**A partir de 15h00** : Zone départ à Terville sur présentation d'un certificat médical (si non fourni à l'inscription).

**Aucun transfert de dossard n'est autorisé sans l'accord de la direction de course.**

## SECURITE ET ORGANISATION DES SECOURS

### Sécurité des coureurs

Le coureur est le premier maillon de la sécurité et doit porter secours à toute personne en danger.

Tous les participants devront s'équiper en fonction de la distance et de la météo.

### Matériels obligatoires :

Matériel	27 km
Poche à eau	x
Téléphone portable	x
Sifflet	x
Gobelet	x
Couverture de survie	x

Bâtons autorisés.

L'organisation se réserve le droit de vérifier la présence du matériel obligatoire.

Tous les parcours seront fermés par un coureur (serre file).

Une signalisation spécifique sera mise en place pour la traversée des routes et de certains points dangereux (Police et bénévoles reconnaissables à leur tenue).

Le code de la route s'applique pour toutes les traversées de route non sécurisées.

## ORGANISATION DES SECOURS

Le numéro de secours sera inscrit sur chaque dossard.

L'ORDRE DE MALTE sera présent sur le parcours et à l'arrivée et déterminera les besoins à mettre en œuvre.

## INFOS PRATIQUES

### Résultats et Photos

Les résultats complets seront sur le site Running Trail Tervillois, le sportif.com, sur notre page Facebook.

Les photos sont offertes par l'organisation.

### Droit à l'image

Le simple fait de valider votre inscription autorise le Running Trail Tervillois à utiliser les images ou vidéos sur lesquelles vous pourriez apparaître dans le cadre de la promotion de cet événement : publication sur plaquettes, affiches, site web, partenaires et tout autre support d'information et de communication du Trail. Cette autorisation est valable 2 ans dans le monde entier.

## Assurance et responsabilité civile

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante ou en cas de vol.

## **CHARTRE DE L'HEMERA TERVILLE TRAIL RESPONSABLE**

Afin de limiter l'impact sur l'environnement et en accord avec les valeurs sportives, nous avons défini les 10 commandements de l'HEMERA TERVILLE TRAIL responsable.

### **Déchets**

Un ramassage des déchets a lieu sur les parcours avant et après la course ;

Les coureurs s'engagent à garder avec eux leurs déchets entre les ravitaillements et à ne rien laisser dans la nature sous peine d'exclusion ;

L'organisation s'engage à limiter les déchets et à faire un tri sélectif de ceux qui ne pourront pas être évités ;

Aucun gobelet à usage unique n'est proposé ;

Nous utilisons du marquage temporaire ainsi que de la rubalise et des dossards réutilisables ;

Afin de limiter le nombre de bouteilles, des jerricans sont utilisés et la distribution des boissons et aliments sont ajuster pour éviter le gaspillage ;

### **Circuits courts**

Les producteurs de proximité sont favorisés au niveau des récompenses, de l'alimentation des ravitaillements et pour les repas des bénévoles ;

### **Transports**

Les participants sont incités à favoriser le covoiturage et les transports en commun pour se rendre sur le lieu de la course ;

Les bénévoles sont acheminés en covoiturage sur les différents postes ;

Un parking à vélo non gardé est mis en place pour permettre la mobilité douce.